

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE & DE PAYSAGE DE BORDEAUX

LES AIDES FINANCIÈRES

AIDES À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

AIDES MISES EN PLACE PAR L'ENSAP BORDEAUX

Aide sociale pour les étudiants en difficulté (CVEC) :

Aide de **300 à 500 €** sous condition de critères. Prenez rendez-vous avec le service social du CROUS pour présenter votre situation : www.clicrdv.com/crous-de-bordeaux

Soutien aux concours portés par les étudiants :

300 € par projet et ce, quel que soit le nombre d'étudiants concernés.
Dossier de demande à adresser au service communication.

Soutien aux concours dans le cadre d'un enseignement :

150 € par participant au concours dans la limite de 1.500 € par concours.
Dossier de demande à adresser au service communication.

CASC :

L'association de l'ENSAP Bordeaux prête sous certaines conditions une somme d'argent pouvant aller jusqu'à **850 €**. La somme devra être remboursée sous un délai maximum de 12 mois.

Aides liées au versement de la subvention exceptionnelle du MC pour l'amélioration des conditions d'études (montants et aides à valider en CFVE et au CA du 19-10-2023) :

Mise en place pour la rentrée 2023/2024 d'un système de coupons différenciés selon les étudiants (**boursiers 50 € /non boursiers 30 €**) permettant l'achat de matériel auprès de la coopérative (COOP).

- Prise en charge pour l'année scolaire 2023/2024 de la cotisation au BDE d'un montant de **30 €** pour les étudiants boursiers de l'ENSAP Bordeaux.

AIDES NATIONALES

Bourses sur critères sociaux :

Les bourses sur critères sociaux sont des aides financières accordées par les Crous aux étudiants sous certaines conditions. Avant de faire une demande de bourse, pensez d'abord à vérifier votre éligibilité. Cette aide nationale peut être cumulée avec l'aide de l'école.

Le Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture (FNAUAC) :

Il a été mis en place pour les étudiants rencontrant des difficultés pérennes et nécessitant une aide d'urgence. L'aide est accordée pour minimum six mois, ou pour toute l'année universitaire.

Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) :

Cette aide est destinée aux étudiants ne pouvant pas bénéficier du FNAUAC. Le Fonds National d'Aide d'Urgence permet aux étudiants de moins de 35 ans, qui connaissent des difficultés financières, de bénéficier :

- d'une aide ponctuelle, s'ils rencontrent des difficultés financières passagères.
- d'une aide annuelle, si cette difficulté est durable et si l'étudiant ne peut bénéficier d'une bourse d'État sur critères sociaux.

Le Pass'sport :

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible.

L'aide au mérite :

Complémentaire à la bourse sur critères sociaux, il s'agit d'une aide supplémentaire pour les étudiants les plus méritants.

AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Il n'est pas possible de cumuler les bourses présentées ci-dessous pour une même mobilité. Une aide à la mobilité internationale est cependant cumulable avec une bourse du CROUS.

Bourse Erasmus+ :

La bourse Erasmus+ peut être attribuée pour les séjours de plus de 2 mois dans un pays du programme Erasmus+. Le montant de la bourse varie en fonction du pays (de **270€ à 370€** par mois en 2022-2023, **+150€** pour les stages). Pour obtenir cette aide, il faut déposer une demande sur **Aquimob**

Bourse de la Région Nouvelle-Aquitaine :

La Région Nouvelle-Aquitaine offre des bourses pour les séjours d'études et de stage à l'étranger. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux (revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 50 000€). Les montants varient entre **80€/semaine** pour les non-boursiers à **100€/semaine** pour les boursiers. Le séjour d'études doit être compris entre 8 et 26 semaines, le stage entre 2 et 26 semaines. Pour obtenir cette aide, il faut déposer une demande avant le début de la mobilité, sur **Mes démarches Nouvelle-Aquitaine**

Bourse du Ministère de la Culture :

Les boursiers sur critères sociaux peuvent obtenir une bourse de mobilité du Ministère de la Culture, d'un montant de **400€/mois**. Cette bourse est limitée à 4 mois pour une mobilité d'un semestre, à 6 mois pour une mobilité de deux semestres. Pour les étudiants non boursiers, le ministère peut également attribuer des aides d'urgence d'un montant de **152€/mois**. Pour obtenir une aide du Ministère, il faut déposer une demande sur **Aquimob**

AIDES À DESTINATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Aides mises en place par l'ENSAP Bordeaux :

Aides liées au versement de la subvention exceptionnelle du MC pour l'amélioration des conditions d'études (montants et aides à valider au CA du 19-10-2023) :

- Soutien financier dans le cadre de projets ou événements à l'initiative des associations étudiantes. Dispositif venant en complément des appels à projets de la CFVE

Aide aux projets étudiants (CVEC) :

Aide pour l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi que pour les actions de prévention et d'éducation à la santé.

CONTACTS

CASC :

Marie-Ange Giraudel – Présidente de l'association
marie-ange.giraudel@bordeaux.archi.fr

Aides à la mobilité :

Lisa Casamajou- Chargée des conventions internationales et de la mobilité
lisa.casamajou@bordeaux.archi.fr

Aide sociale ENSAP pour les étudiants en difficulté

Christine Terrier - Chargée de scolarité
christine.terrier@bordeaux.archi.fr

CVEC :

projets.cvec@bordeaux.archi.fr

Soutien aux concours :

Mélanie Covas- Chargée de communication
melanie.covas@bordeaux.archi.fr

Pour + d'infos, rendez-vous sur le site internet à la rubrique aides sociales et financières :

<https://www.bordeaux.archi.fr/aides-sociales-et-financieres/>